PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

11 mars 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 11 mars 2025 à 20h heures à l'hôtel de ville sise au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Vacant	Poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6 - Absent

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la séance du 4 février 2025
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du 4 février 2025
5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de février 2025
6. Entretien des chemins d'hiver 2025-2026

7. Déneigement des édifices municipaux 2025-2026
8. Réparation glissières de sécurité
9. Lignage des rues
10. PIIRL - Suivi
11. Suivi glissement de terrain zone 1
12. Englobe – rapport finale gestion des matériaux pour la qualité pavage été 2024
13. Facturation Alide Bergeron – ponceau route Daniel
14. Englobe – projet ponceau route Daniel – octroi banque d'heures additionnelles
15. Mandater bureau comptable pour reddition de compte TECQ
16. Mandater bureau comptable pour audits 2024
17. PSPS- Aménagement espace communautaire
18. Soirée des Sommets Desjardins
19. La fête du voisinage 2025
20. Demande d'appui - Modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière
21. Demande d'appui – Comités ZIP du Québec
22. Période de questions
23. Circulaire mensuelle
24. Comités - suivi
25. Félicitations « Bons coups »
26. Approbation des comptes soumis
27. Dépôt de la balance de vérification effective au 28 février 2025
28. Invitation municipalité de Saint-Boniface : Hockeyville
29. Mois de l'arbre
30. Concours de Pâques
31. Suivi cours d'eau Trahan
32. Levée de la séance

37-03-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Suivi de la séance du 4 février 2025

Les résolutions ont été exécutées.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2025

38-03-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 4 février 2025 tel que rédigé, considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du dit procès-verbal ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de février 2025

39-03-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

D'approuver la liste de la correspondance, telle que déposée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Entretien des chemins d'hiver 2025-2026

40-03-25 Il est proposé par : Monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : Monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Sévère demande des soumissions sur invitation pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2025-2026 à trois entrepreneurs de la région ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Déneigement des édifices municipaux 2025-2026

41-03-25 Il est proposé par Monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : Monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

De distribuer à l'ensemble de la population de la municipalité une circulaire de demande de prix pour :

- Le déneigement des deux entrées ceinturant le parc du presbytère, soit l'entrée du bureau municipal ainsi que l'entrée longeant l'église et menant à la sacristie ; le stationnement arrière reliant ces deux accès ainsi que le stationnement avant, reliant également ces deux accès.
- Le déneigement de la cour du Chalet Dumontier.

D'exiger qu'une souffleuse à neige soit utilisée pour le déneigement des entrées et de la cour mentionnées ci-dessus;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Réparation glissières de sécurité

Considérant que la sécurité des usagers de la route constitue une priorité pour la municipalité ;

Considérant que deux glissières de sécurité situées sur le territoire municipal sont endommagées et ne remplissent plus adéquatement leur fonction de protection ;

Considérant que ces infrastructures sont essentielles pour prévenir les sorties de route et réduire les risques d'accidents graves ;

Considérant que la municipalité souhaite que ces glissières soient réparées au printemps ou au début de l'été 2025 ;

En conséquence :

42-03-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la directrice générale contacte l'entreprise *Les Glissières Desbiens* afin de planifier la réparation des deux glissières de sécurité endommagées ;

Que le paiement soit autorisé et ratifié et pris à même le fond général ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. Lignage des rues

Considérant que le lignage des routes municipales est un élément essentiel pour assurer la sécurité des usagers de la route ;

Considérant que le lignage des routes permet d'améliorer la visibilité, de guider les conducteurs et de réduire les risques d'accident ;

Considérant que le marquage actuel du réseau routier municipal est majoritairement effacé et nécessite une intervention afin de garantir une circulation sécuritaire ;

Considérant que le lignage des routes est planifié au budget municipal 2025 ;

En conséquence :

43-03-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la réalisation des travaux de lignage soit effectuée sur l'ensemble des routes municipales au printemps 2025 ;

Que le paiement soit autorisé et ratifié ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. PIIRL suivi

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, explique aux membres du conseil que la firme Maxxum a réalisé un inventaire complet des infrastructures routières pour la municipalité, incluant une analyse détaillée de leurs états.

Suite à cette évaluation, la firme Maxxum a élaboré et déposé un plan triennal de réfection des ponceaux et des routes. Ce plan priorise les interventions en fonction du degré de vétusté des infrastructures.

L'objectif de ce plan triennal est de permettre à la municipalité d'effectuer les travaux ciblés afin d'être potentiellement admissible à une aide financière en provenance du ministère, un PAVL.

11. Suivi glissement de terrain zone 1

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil des développements actuels dans le dossier de la zone 1 lié au glissement de terrain.

Émilie Petitclerc, de Techni-Consultant, a été mandatée pour analyser en profondeur notre dossier de glissement de terrain ainsi que l'aide financière restante et disponible dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). Elle nous reviendra dans les prochaines semaines afin de savoir si le ministère accepte de reconnaitre les travaux de la zone 1 comme un addenda au projet initial et nous autorise à utiliser les fonds disponibles pour entreprendre ces travaux.

12. Englobe – rapport final gestion des matériaux pour la qualité du pavage été 2024

44-03-25

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Sévère accepte le dépôt du rapport final, rédigé par la firme Englobe, pour la gestion de la qualité des travaux de pavage effectués sur le rang Bellechasse a l'été 2024 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. Facturation Alide Bergeron -Ponceau route Daniel

Considérant que par sa résolution 217-12-24 le conseil municipal de Saint-Sévère à mandaté l'entreprise *Alide Bergeron et Fils* pour la réalisation des travaux liés au remplacement du ponceau de la route Daniel ;

Considérant que les travaux sont terminés et semblent avoir été réalisés de manière adéquate ;

Considérant que le cout réel des travaux est inférieur au montant de la soumission acceptée par le conseil municipal en décembre 2024 ;

En conséquence :

45-03-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Sévère accepte la facture en provenance de l'entreprise *Alide Bergeron et Fils* au montant de 97 057,41$ taxes incluses pour la réalisation des travaux liés au remplacement du ponceau de la route Daniel ;

Que le paiement soit autorisé et ratifié ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. Englobe – projet ponceau route Daniel – octroi banque d'heures additionnelles

---

Considérant que la firme Englobe manifeste le besoin que la municipalité lui octroie une banque d'heures additionnelles pour terminer son mandat ;

Considérant que la firme Englobe recommande d'ajouter 5 à 6 heures au mandat qui lui a été préalablement accordé ;

En conséquence :

46-03-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'accepter la demande de la firme Englobe et d'augmenter d'un maximum de 6 heures la banque d'heures qui leur a préalablement été accordée dans le dossier du ponceau de la route Daniel ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. Mandater bureau comptable pour reddition de compte TECQ

Le présent sujet est annulé.

16. Mandater bureau comptable pour audits 2024

Le présent sujet est annulé.

17. PSPS – Aménagement espace communautaire

Considérant que la municipalité a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) 2024 ;

Considérant que des sommes restent disponibles dans cette enveloppe

budgétaire, totalisant un montant de **1 563,92 $** ;

Considérant que la municipalité souhaite optimiser l'utilisation de ces fonds pour améliorer les infrastructures communautaires et maximiser l'espace disponible dans les salles communautaires ;

Considérant que l'achat de supports pour les tables et les chaises permettrait d'optimiser le rangement et d'offrir davantage d'espace pour les activités locales et évènements communautaires ;

En conséquence :

47-03-25

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'effectuer une demande auprès de la MRC de Maskinongé afin d'avoir l'autorisation d'utiliser les sommes restantes au PSPS2024 pour l'achat de supports pour les tables et les chaises de nos salles communautaires ;

De procéder à l'achat des supports pour les tables et les chaises suite à l'approbation du projet par la MRC de Maskinongé ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18. Soirée des sommets Desjardins

Le présent sujet est annulé.

19. La fête du voisinage 2025

Le présent sujet est annulé.

20. Demande d'appui – Modification de l'article 226.2 du Code de la Sécurité routière

---

Considérant que le 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

Considérant que cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité;

Considérant qu'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

En conséquence :

48-03-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion des premiers répondants à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière ;

Que la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21. Demande d'appui – Comité ZIP

Considérant que le Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre œuvre activement à la protection, à la restauration et à la mise en valeur des écosystèmes du Lac Saint-Pierre ;

Considérant que le Lac Saint-Pierre constitue un écosystème d'une grande importance écologique, reconnu comme une réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO ;

Considérant que les efforts du Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre contribuent directement à la préservation de la biodiversité, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la sensibilisation des citoyens quant aux enjeux environnementaux de la région ;

Considérant que la municipalité reconnait l'importance des initiatives mises en place par le Comité ZIP et souhaite soutenir ses démarches auprès des instances gouvernementales ;

En conséquence :

49-03-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité demande qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) maintienne son soutien financier au Programme ZIP, programme de financement issu du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22. Période de questions

Aucune question.

23. Circulaire mensuelle

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Concours de Pâques
- Rappel ouverture biblio samedi
- Bacs de recyclage
- Changement d'heure / changement de piles

24. Suivi comités

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, demande aux responsables des différents comités de la municipalité d'effectuer un suivi auprès du conseil.

Comité des loisirs :
- Monsieur le conseiller Olivier Lamy explique que le comité aura une réunion bientôt et qu'il sera question de la chasse aux cocos.

Comité Biblio :
- Madame la mairesse mentionne que lors du premier samedi d'ouverture de la bibliothèque, une personne a visité la biblio.

Famille-aîné :
- Monsieur le conseiller Robert Lessard résume le programme « Être mieux ensemble » et les montants de disponible.

25. Félicitations « Bons coups »

Le présent sujet est annulé.

26. Approbation des comptes soumis

50-03-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	145 744.32 $
Déboursés directs	-$
Salaires (ND)	-$
Total	145 744.32 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27. Dépôt de la balance de vérification effective au 28 février 2025

51-03-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

D'approuver le dépôt de la balance de vérification effective au 28 février 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

28. Invitation municipalité de Saint-Boniface : Hockeyville

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil de l'invitation de la municipalité de Saint-Boniface, le samedi 15 mars prochain, en lien avec le concours Hockeyville. La municipalité de Saint-Boniface fait partie des quatre finalistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

29. Mois de l'arbre

Considérant que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice propose encore cette année une distribution gratuite d'arbres dans le but de promouvoir la plantation d'arbres et la gestion durable des forêts ;

Considérant que cette activité est désormais soumise à l'obligation d'organiser une activité de sensibilisation ou d'information sur les bienfaits des arbres et des forêts, lors de la distribution gratuite des arbres ;

Considérant que cette initiative s'inscrit dans un effort plus large de protection de l'environnement et de préservation des écosystèmes forestiers dans notre région ;

Considérant que l'éducation citoyenne et la sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles sont essentielles pour favoriser l'implication de la population dans des actions concrètes de protection et de mise en valeur de nos forêts ;

Considérant que le Conseil municipal propose de mettre en œuvre les actions suivantes lors de la distribution des arbres :

1. **Brochage d'une circulaire de sensibilisation :** à remettre à chaque citoyen participant à la distribution d'arbres. Cette circulaire contiendra des informations pratiques sur les bienfaits des arbres, ainsi que des conseils sur comment entretenir et protéger les arbres plantés. Cette initiative vise à informer les citoyens et à leur fournir des outils pour prendre soin de leurs nouveaux arbres.

2. **Diffusion d'un vidéo éducatif** : sur comment planter adéquatement les nouveaux arbres reçus. Ce vidéo sera diffusé en continu sur un écran placé sur le site de distribution afin que chaque participant puisse visionner les étapes cruciales pour garantir la bonne plantation de ses arbres, dans le respect des bonnes pratiques environnementales.

En conséquence :

52-03-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que l'activité de sensibilisation obligatoire lors de la distribution gratuite d'arbres comprenne le brochage d'une circulaire d'information ainsi que la diffusion d'un vidéo sur la plantation adéquate des arbres.

Que le Conseil municipal invite la population locale à participer activement à cette activité éducative, afin de contribuer à la préservation et à la gestion durable des ressources naturelles de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30. Concours de Pâques

Considérant que la municipalité souhaite organiser un concours de dessins de Pâques destiné aux enfants de 12 ans et moins résidant dans la municipalité ;

Considérant que le concours offrira aux participants l'opportunité de gagner l'un des quatre (4) chocolats de Pâques par le biais d'un tirage au sort parmi les dessins soumis ;

En conséquence :

53-03-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'organiser un concours de dessins sur le thème de Pâques pour les enfants de 12 ans et moins résidant dans la municipalité ;

D'acheter 4 chocolats de Pâques qui seront remis comme prix aux gagnants du tirage ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

31. Suivi cours d'eau Trahan

Considérant que la neige d'un citoyen résidant à proximité du cours d'eau Trahan a été soufflée dans le cours d'eau ;

Considérant que cet acte a été posé précisément à l'endroit où un ponceau problématique avait été identifié et retiré à l'automne 2024 dans l'objectif de faciliter le libre écoulement de l'eau ;

Considérant que l'accumulation de neige compactée à cet endroit présentait un risque élevé d'obstruction et d'inondation du secteur ;

Considérant que la municipalité a dû faire appel à une pelle mécanique afin de retirer l'amas de neige, entrainant des frais imprévus pour une intervention d'urgence ;

Considérant qu'il est strictement interdit de souffler, déposer ou pousser de la neige dans un cours d'eau, en vertu des lois environnementales;

Considérant que la municipalité juge essentiel de prévenir la récurrence de telles situations, tant pour la protection des infrastructures que pour la sécurité des résidents ;

Considérant que si une situation similaire se reproduit, le citoyen sera tenu responsable et devra assumer les couts engendrés, incluant les frais de déplacement et d'intervention d'équipement lourd ;

En conséquence :

54-03-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'envoyer un avis écrit au citoyen concerné l'informant que souffler de la neige dans un cours d'eau est interdit, notamment en raison des risques d'obstruction, d'inondation et de dommages environnementaux;

D'informer le citoyen qu'en cas de récidive, il sera tenu responsable et devra assumer les couts engendrés, incluant les frais de déplacement et d'intervention d'équipement lourd pour retirer la neige et la glace du fossé ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

32. Levée de la séance

55-03-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy

Que la présente séance soit levée à 21h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____	_____
Jacinthe Noël	Marie-Andrée Cadorette
Mairesse	Directrice générale &
	Greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.